



Commune de BAGNEAUX

**Campagnes de comptages réalisées
aux lieux-dits « Rateau » et « les Marchais »**

NOTE D'INFORMATION

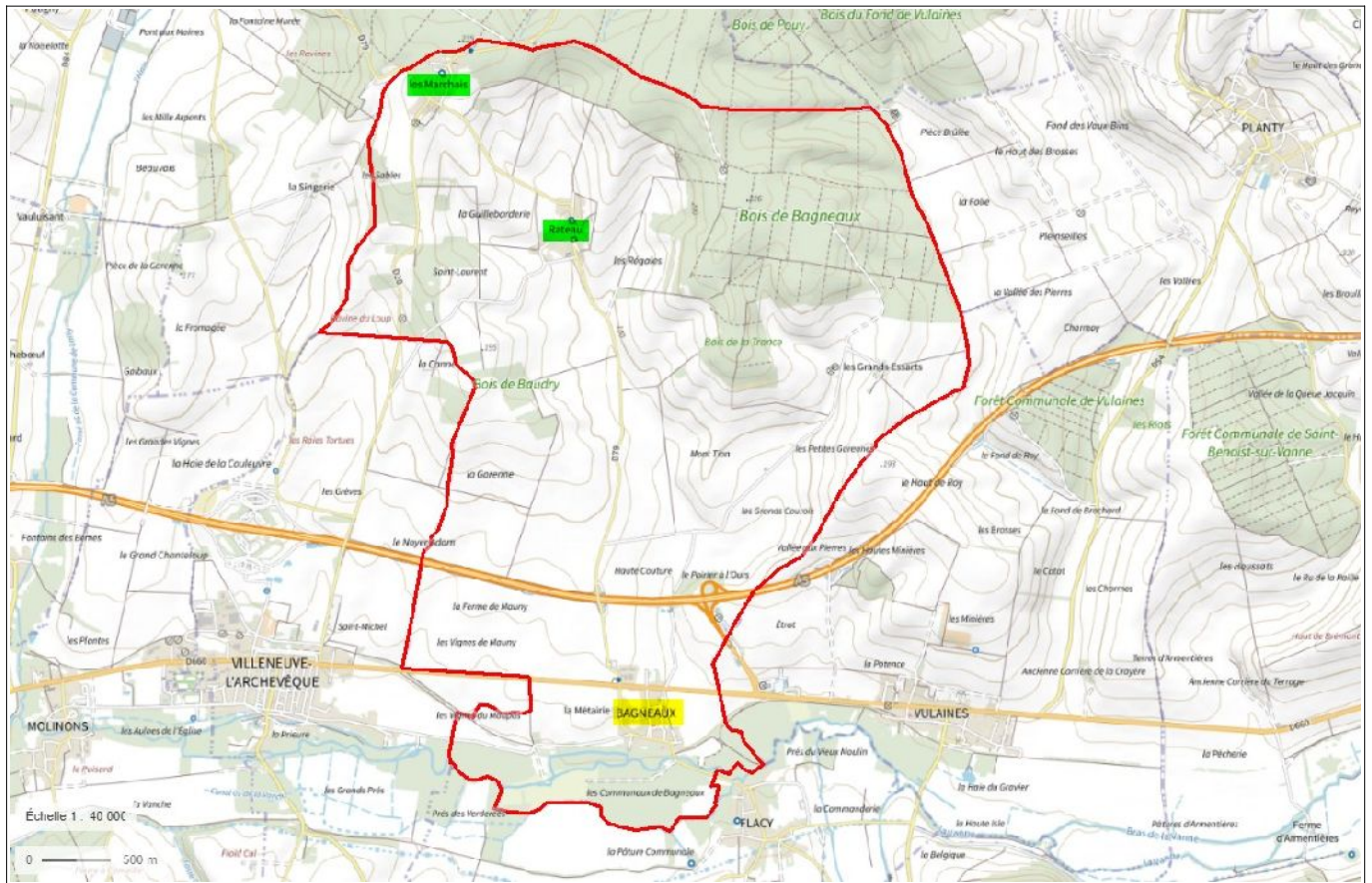
Commune de Bagneaux

Mairie – 1 rue de la Mairie – 89190

Tél. : 03 86 86 76 61 – Courriel : mairie-bagneaux@wanadoo.fr

I. PRÉSENTATION DES SITES

Les lieux-dits « Rateau » et « Les Marchais » sont situés au nord du territoire balnéotien.



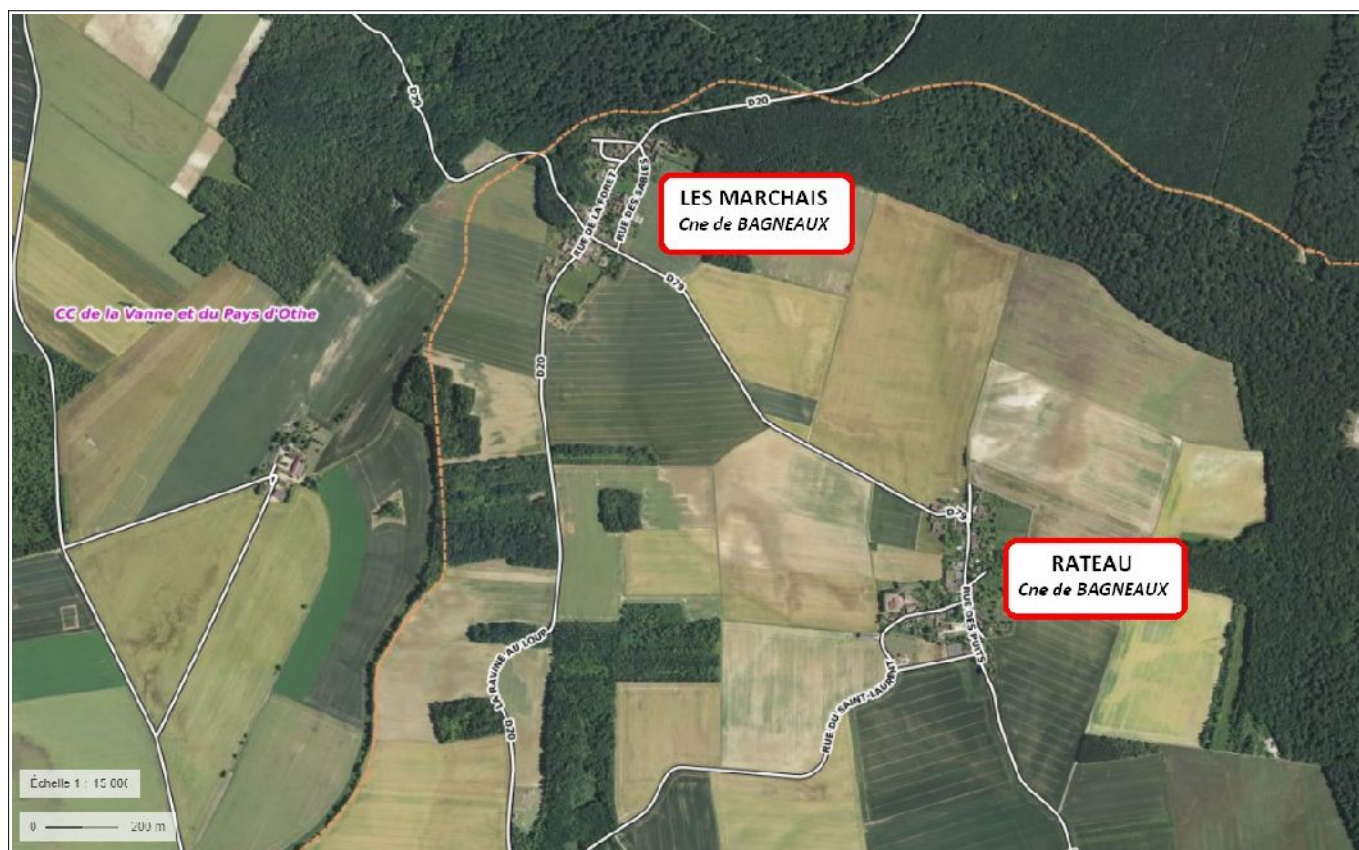
Extrait plan IGN (source : Géoportail)

Les lieux-dits « Rateau » et « Les Marchais » sont desservis par les routes départementales RD 79 et RD 20.

Ils ont tous les deux un caractère d'agglomération, comme en attestent les panneaux EB 10 « entrée dans une agglomération » et panneaux EB 20 « sortie d'agglomération » relevés le long des voies départementales susvisées.

Au sein de l'agglomération de Rateau, la route départementale RD 79 est nommée « rue du Puits ».

Au sein de l'agglomération des Marchais, la route départementale RD 20 porte le nom de « rue de la Forêt ».



Photographie aérienne (source : Géoportail)

C'est la limitation de vitesse à 50 km/h qui s'applique au sein des zones agglomérées à l'exception des sections de la rue de la Forêt (RD 20 – Les Marchais), situées aux abords de ralentisseurs de type dos d'âne, où une limitation de la vitesse à 30 km/h a été mise en place.

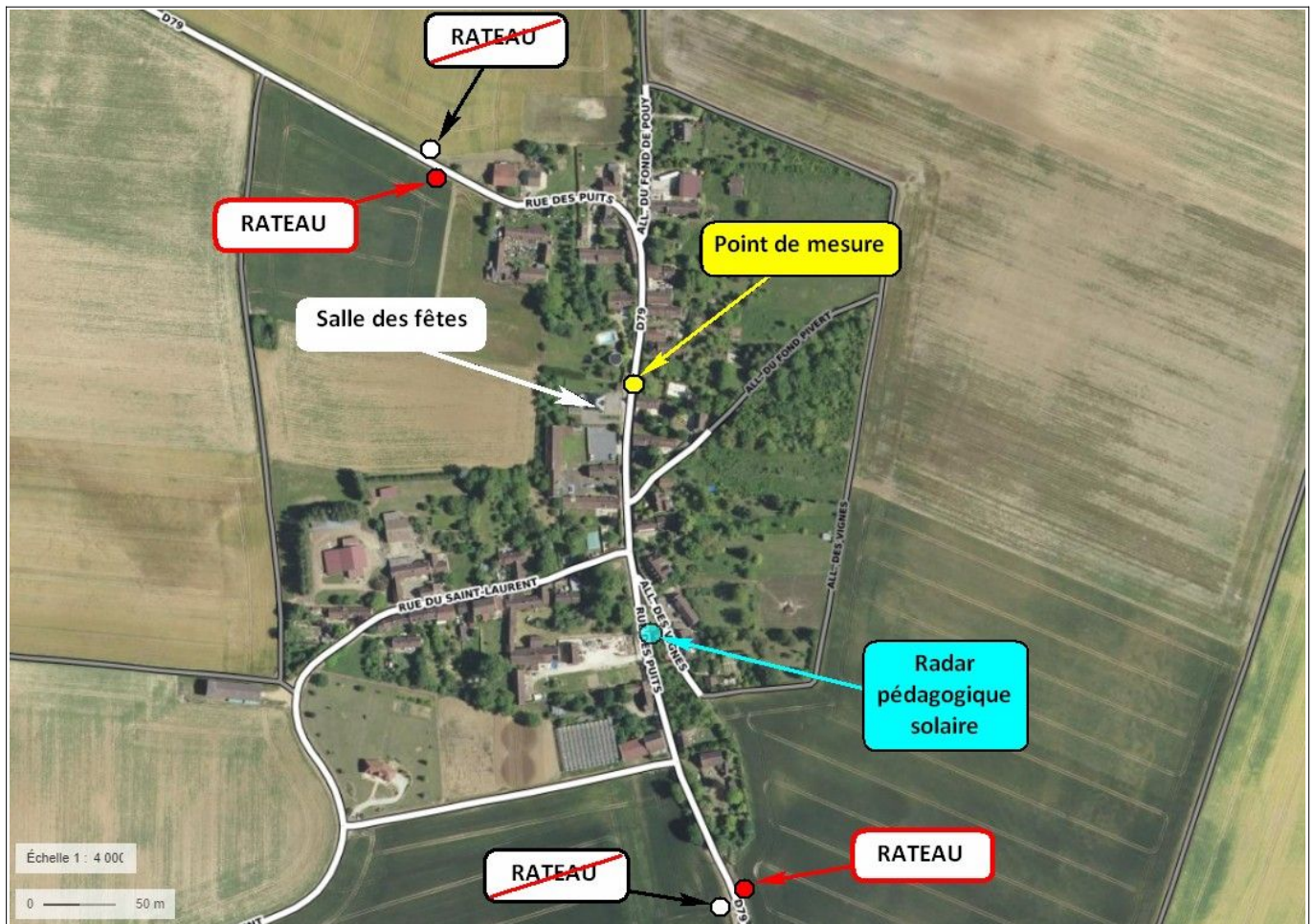
II. TRAFIC – VITESSE

Plusieurs campagnes de comptage ont été réalisées depuis quinze (15) ans, au sein des lieux-dits « Rateau » et « Les Marchais », respectivement le long des routes départementales RD 79 (rue du Puits) et RD 20 (rue de la Forêt).

II.1. Comptages réalisés à Rateau

Une campagne de comptage a été réalisée en 2008 puis en 2022, le long de la route départementale RD 79 : les points de mesure avaient été implantés au niveau de la salle des fêtes de Rateau, au nord de l'intersection entre la rue du Puits et la rue du Saint-Laurent.

On précisera qu'en 2022, un radar pédagogique amovible, avec alimentation solaire, était implanté au sud du point de mesure, en phase d'approche du carrefour « rue du Puits – allée des Vignes ».



Photographie aérienne (source : Géoportail)

L'analyse des données récoltées en 2022 permet de faire ressortir les éléments suivants :

- un trafic relativement faible, avec une moyenne inférieure à 70 véhicules/jour/sens,
- un trafic composé essentiellement de véhicules légers, qui représentent près de 95 % du trafic total constaté,
- des trafics similaires pour les deux sens de circulation.

Pour ce qui concerne les vitesses pratiquées par les usagers du réseau routier départemental, c'est la V85 qui a été prise en compte : elle correspond à la vitesse sous laquelle roule 85 % du trafic.

V85	Circulation « direction Les Marchais »		Circulation « direction Bagneaux »	
	VL	PL	VL	PL
Comptages du 09/02 au 15/02/2008	54 km/h	40 km/h	59 km/h	50 km/h
Comptages du 22/03 au 28/03/2022	60 km/h	59 km/h	56 km/h	45 km/h

Pour ce qui concerne les excès de vitesse, on notera les points suivants :

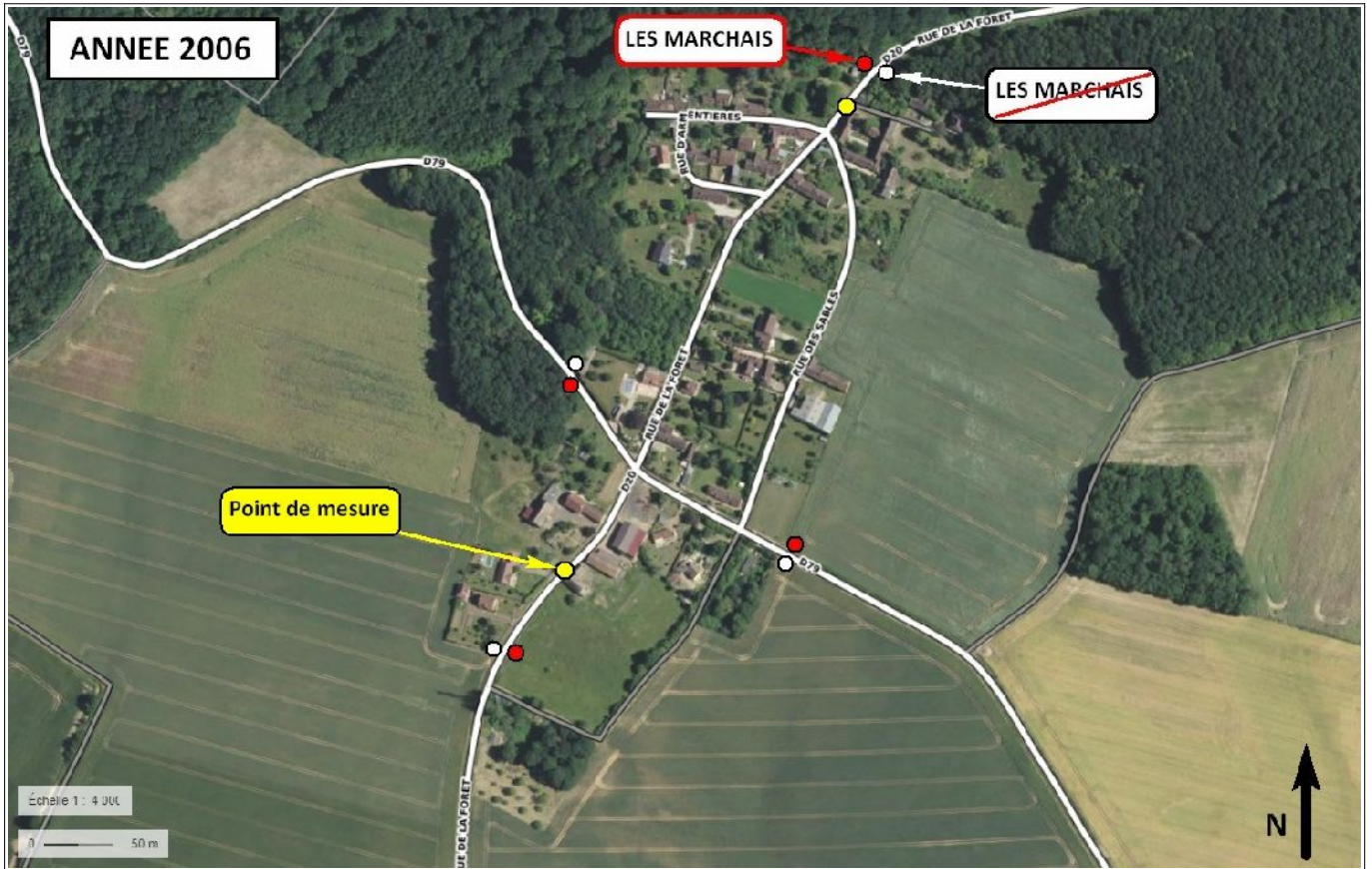
% excès de vitesse	Circulation « direction Les Marchais »	Circulation « direction Bagneaux »
	Tous véhicules	Tous véhicules
Comptages du 09/02 au 15/02/2008	32 %	47 %
Comptages du 22/03 au 28/03/2022	39,2 % Précision : en moyenne, c'est à 8h qu'il y a le plus d'excès de vitesse	30,6 % Précision : en moyenne, c'est à 18h qu'il y a le plus d'excès de vitesse

Commentaires : malgré la présence d'un radar pédagogique en amont de la salle des fêtes, la situation s'est dégradée depuis 2008 avec une augmentation de la V85 dans le sens de circulation « vers les Marchais ». Le caractère rectiligne de la route départementale RD 79 explique l'obtention de ces données.

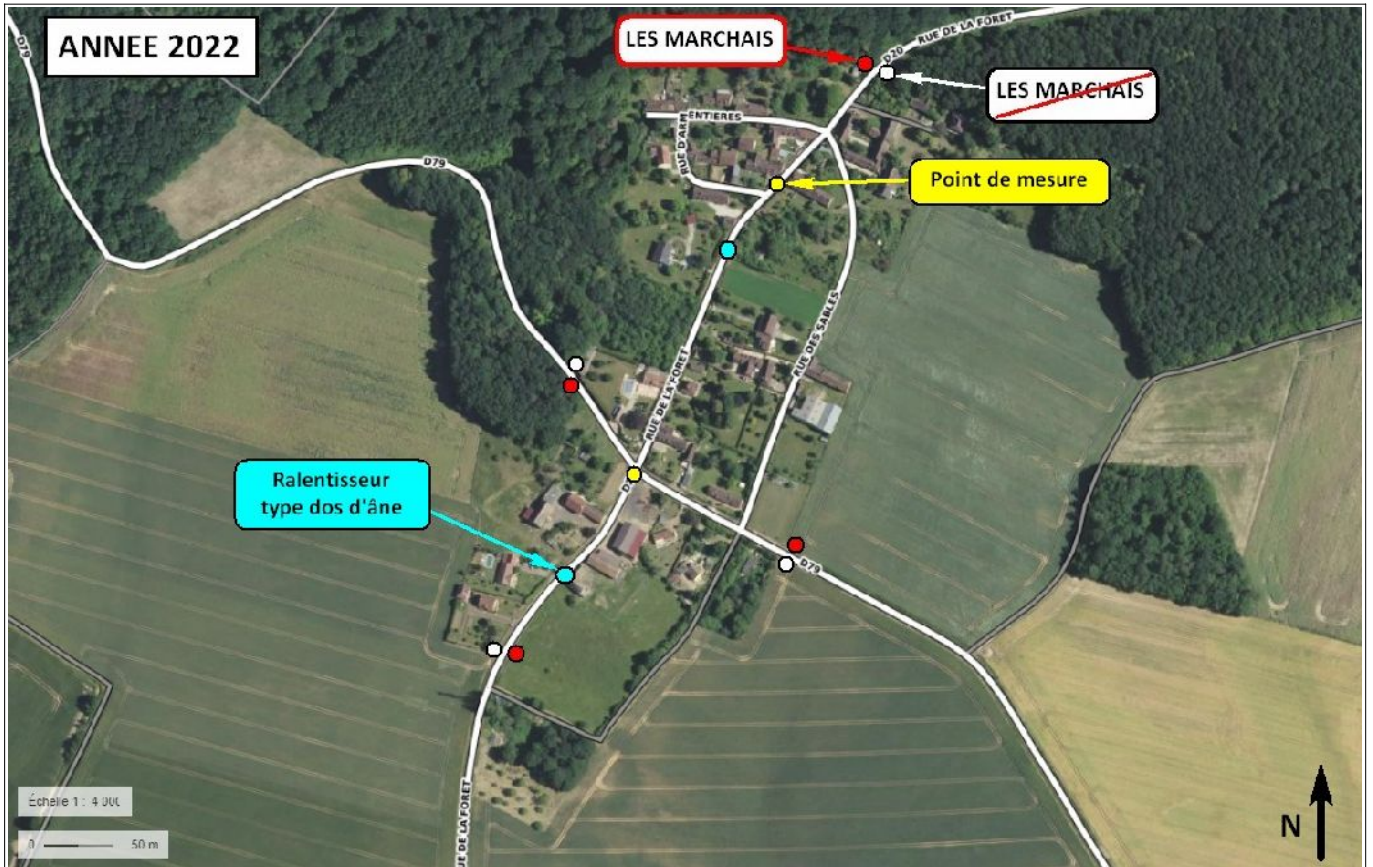
II.2. Comptages réalisés aux Marchais

Une campagne de comptage a été réalisée en 2006 puis en 2022, le long de la route départementale RD 20 : entre ces deux périodes de mesure, deux (2) ralentisseurs de type dos d'âne ont été aménagés le long de la rue de la Forêt.

Ces dispositifs de sécurité routière ont eu une incidence sur le positionnement des points de mesure.



Photographie aérienne (source : Géoportail)



Photographie aérienne (source : Géoportail)

L'analyse des données récoltées en 2022 permet de faire ressortir les éléments suivants :

- un trafic relativement faible, avec une moyenne inférieure à 90 véhicules/jour/sens,
- un trafic composé essentiellement de véhicules légers, qui représentent plus de 95 % du trafic total constaté,
- des trafics similaires pour les deux sens de circulation.

Pour ce qui concerne les vitesses pratiquées par les usagers du réseau routier départemental, c'est la V85 qui a été prise en compte : elle correspond à la vitesse sous laquelle roule 85 % du trafic.

V85	Entrée « nord » de l'agglomération			
	Circulation « direction l'Aube »		Circulation « direction Villeneuve l'A. »	
	VL	PL	VL	PL
Comptages du 08/06 au 14/06/2006	67 km/h	51 km/h	58 km/h	49 km/h
Comptages du 22/03 au 28/03/2022	44 km/h	37 km/h	44 km/h	38 km/h

Commentaires : l'impact positif du dispositif de sécurité aménagé est indéniable, même si les vitesses pratiquées sont supérieures à 30 km/h.

V85	Entrée « sud » de l'agglomération			
	Circulation « direction l'Aube »		Circulation « direction Villeneuve l'A. »	
	VL	PL	VL	PL
Comptages du 08/06 au 14/06/2006	62 km/h	51 km/h	63 km/h	50 km/h
Comptages du 22/03 au 28/03/2022	52 km/h	45 km/h	50 km/h	50 km/h

Commentaires : les ralentisseurs ont un impact positif en termes de sécurité routière, même si les vitesses pratiquées sont supérieures à 30 km/h.